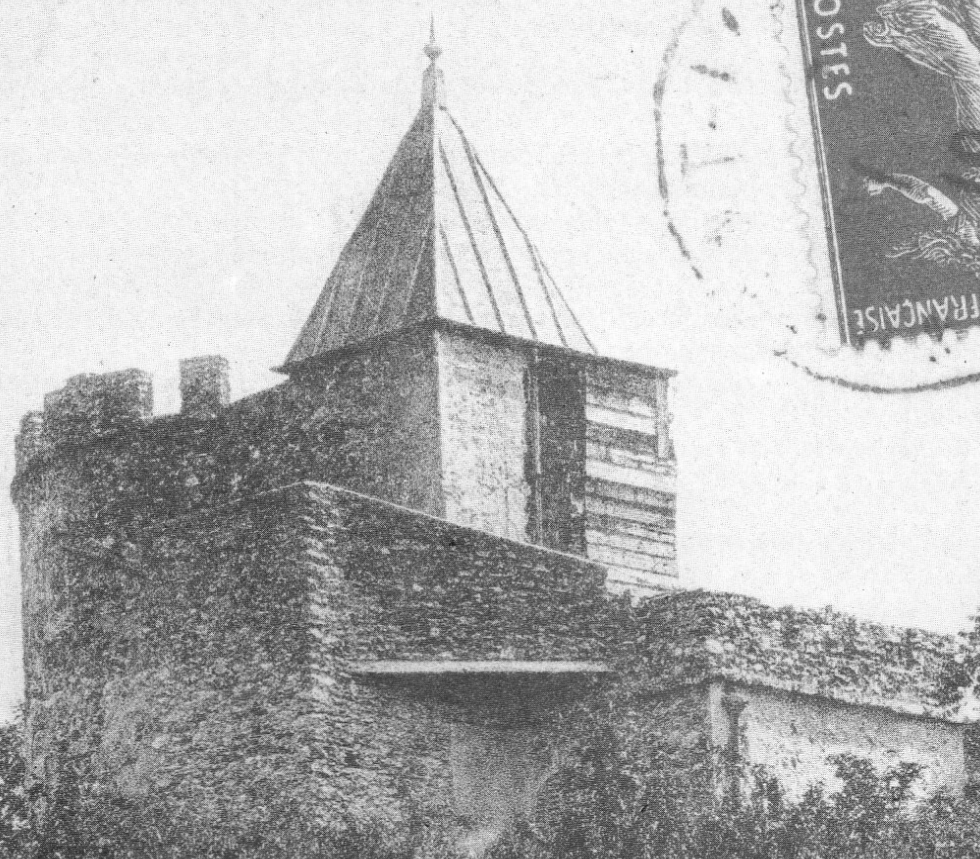


1983



PAVANT

*bulletin municipal
d'informations*

les vœux du maire

1983 s'achève, c'est donc l'heure des vœux et des souhaits.

Au seuil de cette année nouvelle; mes Conseillers et moi-même présentons à tous les Pavanais nos vœux les plus chaleureux.

Que 1984 apporte la joie et le réconfort à tous ceux qui ont perdu un être cher en 1983;

Que 1984 voie la réalisation des vœux collectifs les plus ardents,

- maintenir les emplois existants,
- assurer la sécurité pour tous,
- vivre avec joie et bonheur dans notre charmant petit village.

Que 1984 soit une excellente année pour tous les Clubs et Sociétés qui assurent l'animation et la vie collective de notre commune,

Que 1984 enfin apporte à petits et grands, les joies et les satisfactions auxquelles chacun de nous aspire.

Bonne Année à tous.

Le Maire,

Jean PREVOT

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS MARS 1983

Jean PREVOT maire, Route de Bassevelle.
MOULINS André 1^{er} Adjoint, 8 Clos des Forges.
LATOIR Gilbert 2^e Adjoint, Rue La Fontaine.
VALLET Henri 3^e Adjoint, Route de Pisseloup.
FAVIER Raymond Conseiller, Rue La Fontaine.
LEVAL Michel Conseiller, Rue de l'Eglise.
DUNIAU André Conseiller, Route de Bassevelle.
Mme BABE Christiane Conseillère, Rue Jean-Jaurès.
Mme PRETAT Bernadette Conseillère, Rue de l'Eglise.
Mme PERRIN Germaine Conseillère, Rue de la Cabine.
BIONAZ Cyprien Conseiller, Rue La Fontaine.
BONNARD Louis Conseiller, Rue La Fontaine.
GABETTE Paul Conseiller, Rue Jean-Jaurès.
ZICRY Marcel Conseiller, Rue de l'Eglise.
CARBONNAUX Bertrand Conseiller, Place de la Mairie



1^{re} MAIRIE de PAVANT (1790-1833)

Ancien LOCAL DECADEIRE A Corps de Garde

les grandes réalisations de l'année 1983

- INSTALLATION DE LA SALLE DU CONSEIL AU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE.
- AMENAGEMENT DU LOGEMENT DE FONCTION AU 1^{er} ETAGE DE LA MAIRIE.
- REMISE EN ETAT DE LA STATION DE POMPAGE (armoire électrique et entourage).
- TRAVAUX A L'EGLISE (dégagement et nouvel escalier).

les activités municipales

- Financement des séances de piscine et de la distribution de lait aux enfants de l'école.
- Augmentation de toutes les subventions.
- Achat de matériel pour les Footballeurs (maillots, poteaux, ballons etc...)
- Dépense de 7116 F pour l'entretien et la location du terrain de football.
- Fleurissement du pays et débroussaillage des chemins de promenade.
- Achat de matériel de dépannage pour le réseau d'eau.
- Utilisation du nouvel employé communal à temps plein.
- Achat de matériels divers tels que camion, 2 cv, photocopieur, nouvelle tondeuse à gazon, bétonnière etc...
- Changement de chaudière du chauffage central école-mairie.
- Financement du tournoi annuel de football des jeunes.
- Entretien périodique des réseaux (eau, assainissement, électricité).
- Extension du réseau électrique Route de Pisseloup, rue Grouzy, rue Bruneau, rue des Gros, route de Bas-seville.
- Dératisation annuelle du pays.
- Curage du ru de la plaine.
- Constitution de 2 dossiers très importants
 - = le premier concerne la création d'une salle polyvalente qui devrait voir le jour en 1986 si les finances communales le permettent.
 - = le deuxième intéresse l'Eglise puisqu'il est destiné à obtenir des subventions pour restaurer ce bâtiment (voir plus loin).
- Remise en état partielle du ru des Geais (seconde partie prévue au printemps).
- Construction de jardinières devant la Mairie, rue Jean-Jaurès et dans le ru des Geais; d'autres suivront cette année.
- Découverte de documents très importants sur l'histoire de notre village.
- Une commission communale étudie la possibilité de mettre ces documents à la disposition des administrés intéressés.



travaux prévus en 1984

- TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE (toiture et contreforts).
ou REFECTION TOTALE DE LA RUE BRUNEAU.
- REMISE EN ETAT DU CIMETIERE.
- AMENAGEMENTS D'ESPACES VERTS EN DIVERS POINTS DU PAYS.
- ACHAT DE MATERIEL.
- AMENAGEMENT D'UN LOCAL AVEC W.C. AU BATIMENT CLOS MONSIEUR pour le développement de plusieurs activités destinées aux jeunes (photos, aéromodélisme etc...)
- RACCORDEMENT DE NOTRE RESEAU D'EAU à CELUI DES EAUX DE LA BRIE (mesure de sécurité).

quelques conseils habituels

- Ne pas jeter dans les égouts des matières qui risqueraient de boucher ou de détériorer les canalisations et la station d'épuration (chiffons, boîtes, pierres, hydrocarbures, etc.).
 - Ne laissez pas divaguer votre chien.
 - Sachez que l'entretien de votre trottoir vous incombe.
 - Placer vos ordures ménagères dans des sacs à poubelles suffisamment solides et qui ne doivent pas dépasser 25 kg. C'est plus pratique et plus propre.
 - N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau pour l'hiver, surtout si vous êtes résident secondaire.
 - ATTENTION ! La date du 31 DECEMBRE 1983 constitue le DELAI EXTREME pour payer l'eau et l'assainissement. Au-delà, les branchements seront coupés sans autre avertissement.
 - SI VOUS ETES NOUVEL HABITANT DE LA COMMUNE, FAITES-VOUS CONNAITRE EN MAIRIE, ON VOUS INDIQUERA VOS DROITS ET VOS DEVOIRS AU REGARD DE LA VIE COMMUNALE (scolarité des enfants, impôts, aide sociale, activités, sociétés, etc.).
 - Si vous êtes retraité ou pré-retraité ou âgé de plus de 60 ans, faites-vous inscrire au club Saint-Bald du 3^e Age pour bénéficier de ses activités, de son repas annuel et de ses voyages.
 - Si vous changez de logement ou si vous quittez la commune, n'oubliez pas d'en informer la mairie pour que votre compteur d'eau soit relevé et déposé.
 - Sachez que le stationnement des véhicules est interdit sur TOUS LES TROTTOIRS du village.
 - Pensez à la belle saison à fleurir votre maison, vous contribuerez ainsi à faire de Pavant un village encore plus souriant que ce qu'il est.
- Si vous êtes «sous les drapeaux» pensez à le faire connaître en mairie, vous recevrez un petit cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année.

ATTENTION. Depuis le 1^{er} Janvier 1984, LES COMPTEURS D'EAU DIVISIONNAIRES SONT INTERDITS. TOUT LOGEMENT DOIT ÊTRE DOTE D'UN COMPTEUR COMMUNAL REGLEMENTAIRE. C'EST AU PROPRIETAIRE DU LOGEMENT A FAIRE FAIRE LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT ? RENSEIGNEZ-VOUS EN MAIRIE

les renseignements pratiques

- La mairie est ouverte du lundi au vendredi, de 17 h à 18 h et le samedi de 11 h à 12 h.
 - Le Maire assure une permanence tous les samedis de 17 h à 19 h.
 - L'assistante sociale est à votre service le 3^e vendredi de chaque mois, jour de la consultation des nourrissons.
 - La Sécurité Sociale est à votre disposition tous les jeudis de 14 h à 15 h.
 - Un service communal d'aide aux personnes âgées fonctionne tous les vendredis matin.
- Si vous êtes intéressé, adressez-vous à la mairie. Tél. : 70.04.17.



de tout... et de rien

- L'arbre de Noël Communal nous est offert cette année par Monsieur et Madame GAUFICHON. Chaleureux remerciements.
- Au 1^{er} janvier 1983, les fonds libres de la commune s'élevaient à la somme de 186 926,16 F.
- Le repas annuel du Club Saint-Bald aura lieu le **SAMEDI 18 FEVRIER à 12 h 30.**
- Nous adressons toutes nos félicitations
 - = au COMITE DES FETES pour son activité et la magnifique présentation de la Fête Patronale de septembre.
 - = au CLUB ST-BALD du 3^e AGE dont certains membres se dépensent sans compter pour l'animer et le rendre plus dynamique.
 - = aux FOOTBALLEURS de l'ASSOCIATION SPORTIVE, petits et grands, pour les progrès et les résultats obtenus. Il est à noter que le maillot que portent les grands a été offert par l'Entreprise PRETAT-LIZZARA. Exemple à suivre...
 - = aux CHASSEURS toujours aussi nombreux et sympatiques et
 - = au ANCIENS COMBATTANTS pour la santé de leur association et leur fidélité.



L'état civil de l'année

Bienvenue au nouveaux petits Pavanals

DUNIAU Gilles, 10.02.1983
JESUS ABREU Odette, 2.03.1983
OSTA COL PIN Stéphanie, 24.05.1983
CHEVALIER Alexiane, 19.07.1983
MALLE Jean-Philippe, 21.07.1983
CARBONNAUX Clément, 24.07.1983
PLONQUET Catherine, 7.08.1983
ALEXANDRE Rudy, 24.08.1983
CARTEAUX Sophie, 16.09.1983
FAYET Jessica, 1.11.1983

Sincères condoléances aux familles attristées

SLOBOTNIK Emilie, 24.01.83
RAHAULT Lucie Vve HUYOT, 19.02.83
DEBARGUE Pierre, 16.04.83
COUSIN Jules, 29.07.83
OSTA COL PIN Jean, 5.08.83
GELMINI Emilie, 31.10.83

de notre église

Lors de visites au cimetière ou au cours de promenades aux alentours, nous avons tous constaté de degré de délabrement de notre église. Du délabrement actuel au commencement de ruine cela n'est qu'une question de temps, de très peu de temps, aussi la Municipalité s'est inquiétée de cet état de fait et a étudié différentes solutions qui pourraient être apportées à ce problème.

Il en ressort de prime-abord que plusieurs siècles d'incurie et de négligence nous font, nous Pavanais de 1984, héritiers de cet état de chose.

Voilà donc la question posée en son principe :

QUE DEVONS-NOUS FAIRE DE L'EGLISE, HERITAGE DE NOS PERES, PATRIMOINE QU'ILS NOUS ONT LEGUE ET QUE NOUS DEVRIONS TRANSMETTRE A NOS DESCENDANTS?

La matérialité des faits nous fait moduler notre réponse, et trois courants se dégagent de l'analyse de la situation.

- LAISSER LE TEMPS FAIRE SON OEUVRE
- DEMOLIR
- RESTAURER.

A° LAISSER FAIRE LE TEMPS.

C'est la solution la plus simple et la moins onéreuse, (la fermeture de l'église avec un écriteau «Interdit DANGER» et un rang de fil de fer feraient l'affaire) mais c'est aussi la solution la plus dangereuse et inacceptable à laquelle le Conseil Municipal n'adhèrera jamais car,

- A-t-on songé qu'en contrebas de l'édifice existent des maisons d'habitations?
 - Quelles seraient les conséquences pour la commune (pour nous tous en définitive) si l'écroulement du bâtiment entraînait des dégâts matériels et corporels graves?
- SOLUTION A REJETER.**

B° DEMOLIR.

C'est nous mettre à l'abri des impondérables relatifs à un écroulement mais

- d'une part c'est tirer un trait sur le patrimoine communal avec toutes les conséquences qui en découleraient et,
- d'autre part c'est engager une dépense très importante, sans subvention; que nous devrions supporter dans un temps très court et qui entraînerait automatiquement la paralysie quasi totale des travaux programmés pour les prochaines années.

C° RESTAURER.

C'est la solution qui nous met à l'abri des conséquences d'un écroulement mais qui ne nous épargne pas hélas. Les dépenses auxquelles nous auront à faire face.

Une commission municipale qui s'est penché sur le problème peut déjà dire que la démolition ou la restauration coûtent l'une et l'autre très cher. Un devis établi récemment fait état d'une dépense de 1 000 000F. pour remettre l'édifice en état. Certes cela est au-dessus de nos possibilités budgétaires mais il faut considérer que si cette solution était adoptée, 30 % de cette somme pourrait éventuellement nous être attribuée à titre de subvention par divers organismes et que la commune récupérerait les 18,6 % de T.V.A. alors que pour la démolition; si la T.V.A. était toujours récupérée, nous n'obtiendrions pour ce faire aucune subvention.

En résumé, pour un peu plus cher, nous conservons notre Eglise.

Qu'est-ce que conserver son église?

C'est comme nous le disions plus haut, transmettre à la postérité ce que nous avons reçu.

C'est aussi conserver un lieu de rencontre social.

La pratique religieuse a été beaucoup abandonnée certes et, des réunions où se retrouvaient nos anciens pour les baptêmes, les communions, mariages et autres, il ne nous reste que les enterrements.

Il n'y a plus que cette dernière cérémonie qui nous contraint tous de nous retrouver, parents et amis, autour du défunt dans notre église.

C'est là un fait social à considérer.

On se revoit, on se retrouve, on reprend des relations abandonnées parfois depuis de longues années et c'est l'église en tant que lieu de réunion qui veut cela. Il y a, en ce moment de peine et de tristesse, une chose réconfortante pour les survivants au défunt, croyants ou non.

QU'EN SERA-T-IL LORSQUE NOUS N'AURONS PLUS D'EGLISE ?

Il est encore bien des choses sentimentales ou non que nous pourrions développer à ce sujet, mais la place nous manque pour nous étendre plus avant.

Nous voici donc devant les faits. QU'ALLONS-NOUS FAIRE ?

- Démolir c'est difficilement supportable financièrement et sentimentalement car un village qui perd son église c'est comme un corps qui perd son âme.

- RESTAURER

- a) c'est demander un effort financier de tous les contribuables, effort modulé dans le temps avec une aide départementale de 30 % à la clé.

- b) c'est entraîner obligatoirement le ralentissement de l'effort d'équipement auquel nous sommes tous attachés et un choix prioritaire à faire dans les travaux et les réalisations.

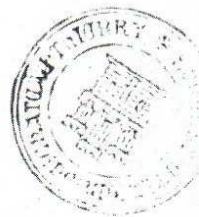
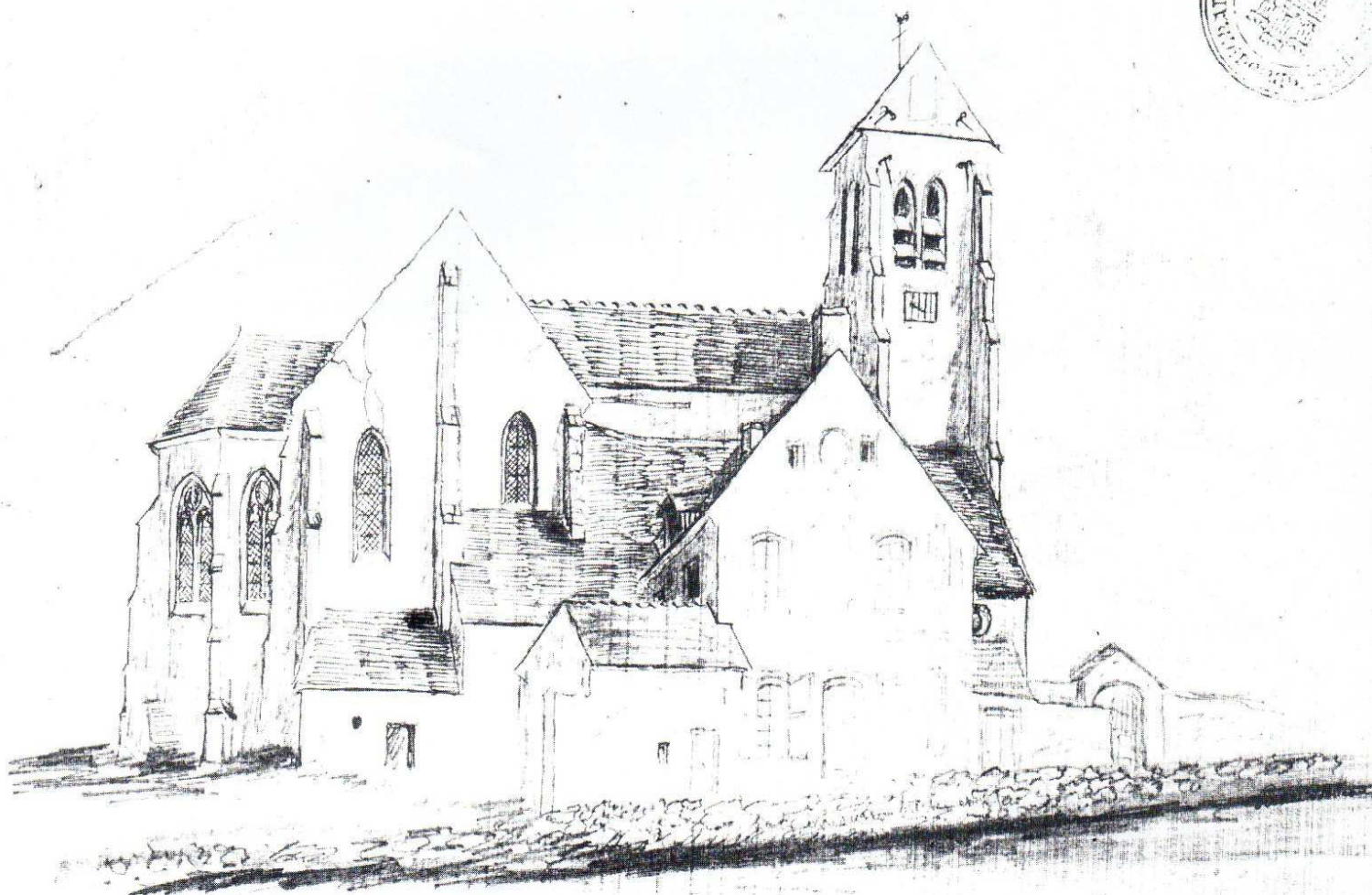
- c) c'est montrer la bonne volonté et la motivation des Pavanais aux organismes libérateurs de subventions, par la mise en place d'une SOUSCRIPTION VOLONTAIRE qui aidera au financement des travaux sans toutefois en couvrir la totalité et qui, par là-même, réduira l'effort fiscal des contribuables.

Voilà l'affaire lancée, il vous appartient d'y réfléchir car vous êtes tous concernés.

Nous aimerions avoir de nombreux échos et avis sur cette question.

Pour cela, utilisez le coupon réponse de la dernière page de ce bulletin ou venez nous voir en Mairie.

Eglise de Pavant (aisne) en 1862.



"Faut c'qui faut."

Conte en pioux parler de Lavant

Coulàs était mait'chôxier cheu mossieu Borniche
ed' la ferm' ed' la Récète à Lavant.

Un jour qu'is éli ient aux "versain-nes", qu'is
s'animi-ient à fère les "maurs", il arr't sa chère
pour s'mèt' à dèjain-ner.

La maitrèss y avait baù illé qu'ain chicon d'pain
avé un œu dur; c'était pas tout plein.

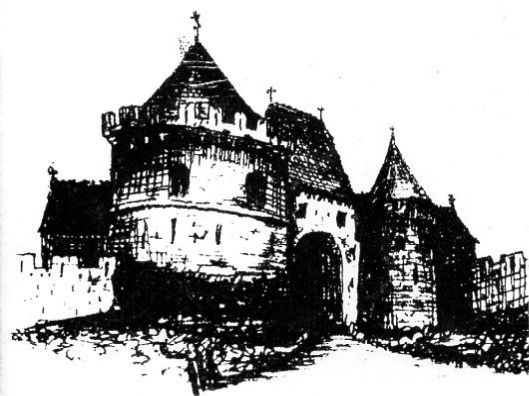
A c'temps là, faulait pas geind' trop fort. Un
mèt chôxier gagnait cent quater vingto francs
par an payés ric à rac el jour ed' la S^e Martin
et tertouss l'naient à leut' place.

Y a pas a ragnaüser. K'ment fère? Coulàs
a ain' avision.

L'mèt' qu'a l'ail à tout va v'nir sur l'si-is.
I'trouv' qu'y a rien d'fait. I's'met à berdain-ner.
"K'ment! Cà étant! Donnerre de rougarou! Quéqu
c'est qu't'en as, Coulàs, à c'matin? E'augain-nes,
tu margein-nes, tu toc sain-nes, tu mausucles
L'avanc' à rien».



La Tour du Château
(Etat actuel)



La Mème au XV^e siècle
(Reconstitution)

ITOD - PORTERON 82.01.33

Talon à utiliser pour nous faire connaître votre avis sur le problème de l'église ou pour nous faire part de vos suggestions.

DEPOSEZ-LE EN MAIRIE. MERCI.

Mr ou Mme _____

Adresse _____

signature _____